

Délibération n° 2021-12-10-01 du Conseil du pôle Sciences et Technologie

Séance du 10 décembre 2021

Désignation des organismes chargés de proposer les personnalités extérieures destinées à siéger au Conseil de pôle

Le Conseil de pôle

VU le Code de l'éducation ;

VU les statuts de Nantes Université, notamment l'article 68 et l'article VII du Titre 9 ;

VU les propositions de désignation reçues ;

Après en avoir délibéré,

Membres en exercice : 21 Nombre de votants : 21

Approuve, à la majorité absolue, la liste des 6 organismes suivants (le CNRS étant défini statutairement), chargés de proposer les personnalités extérieures pour siéger au sein du Conseil de pôle :

- Le rectorat de l'académie de Nantes
- La fédération régionale du BTP
- Le pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies
- Le cluster d'entreprises « We Network »
- Le pôle compétitivité S2E2
- Le conseil économique, social, environnemental régional (CESER Pays de la Loire).

Fait à Nantes, le 10 décembre 2021

La Présidente de séance,

Taklit SAMI